

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

3 MAI 2021

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 3 mai 2021, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 04 à 19 h 32 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

MMES les conseillères : Johane Thibeault
 Catherine Bolduc
 Nancy Savard
 France Simard

MM les conseillers : Yannick Charbonneau
 Clément Genest

Était absente : Caroline Gagnon

À 19 h 04 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Mélanie Potvin, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 3 MAI 2021

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption des procès-verbaux de l'assemblée spéciale de vérification et de l'assemblée régulière du 6 avril 2021 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Vente terrain M. Daniel Caouette;
- 9- Dépôt rapport audit de performance portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal
- 10- Résolution signature protocole d'entente relatif à une entraide intermunicipale afin de partager les services d'un fonctionnaire appelé inspecteur (règlement S.Q. 20-04);
- 11- Affaires nouvelles :
 - a. Résolution projet plan nord;
 - b. Contrat entretien chemins été 2021;
- 12- Période de questions;
- 13- Clôture de la séance.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

La séance débute à 19 h 04.

2. 43.05.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 3 mai 2021 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 44.05.2021 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE VÉRIFICATION ET DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2021 (AVEC EXEMPTION DE LECTURE).

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les minutes des procès-verbaux de l'assemblée spéciale de vérification et de l'assemblée régulière du lundi 6 avril 2021 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

4. 45.05.2021 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2021 : **58 729.46 \$**

5. 46.05.2021 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à entériner pour avril 2021 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 5 255.64 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN AVRIL 2020 : 63 985.10 \$

Je, soussignée, Mélanie Potvin, adjointe administrative de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

6. RAPPORT :

a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et l'égout tout va bien.

b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 7 avril, les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries ni aucuns coliformes, les nitrates et nitrites étaient de 0.7, la turbidité de 0.6 et le manganèse est de 0.008. Pour le 25 avril, les résultats ne nous indiquent que le manganèse est de 0.004. Pour le 25 avril, les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries ni aucuns coliformes, l'eau brut ne contient aucun coliforme et les trihalométhanes totaux sont de 9.8.

c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie.

7. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

Nous aurons un camp de jour qui se tiendra du 28 juin 2021 au 20 août 2021.

8. 47.05.2021 VENTE TERRAIN M. DANIEL CAOUCETTE;

ATTENDU QUE nous désirons vendre un terrain à M. Daniel Caouette pour la construction d'un garage;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE nous acceptons de vendre un terrain à M. Daniel Caouette, conditionnellement à la construction d'un garage sur celui-ci dans un délai de deux ans;

QUE la municipalité mandate la notaire Me Cathy Savard afin d'effectuer le contrat de vente;

QUE M. Mario Biron, Maire et Mme Caroline Gagnon, D.-G. soient nommés afin de signer tous documents concernant ce transfert.

9. 48.05.2021 DÉPÔT RAPPORT AUDIT DE PERFORMANCE PORTANT SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

ATTENDU QUE nous devons sensibiliser systématiquement les élus à l'importance de suivre la formation en éthique et en déontologie, tant lors d'une élection générale que d'une élection partielle, afin notamment qu'il se conforment aux exigences de la LEDMM;

ATTENDU QUE nous devons prendre les dispositions nécessaires pour faire rapport au conseil en temps opportun de la participation des membres à une formation en éthique et en déontologie et pour faciliter le respect des exigences de la LEDMM à l'égard de cette formation;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité s'engage à mettre en œuvre les recommandations formulées au rapport d'audit du 28 avril 2021.

10. 49.05.2021 RÉOLUTION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À UNE ENTRAIDE INTERMUNICIPALE AFIN DE PARTAGER LES SERVICES D'UN FONCTIONNAIRE APPELÉ INSPECTEUR (RÈGLEMENT S.Q. 20-04

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le mardi, 11 janvier 2021, par la résolution N° 07-01-2021, la municipalité a adopté le <*Règlement n° S.Q.-20-04 concernant les animaux*>;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 14 du *Règlement d'application de la Loi* par lequel <la municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section>, laquelle section est en référence à la déclaration ou non d'un chien dangereux;

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini offre aux municipalités du secteur <Est> de la MRC de Maria-Chapdelaine les services d'un inspecteur afin de diminuer le nombre d'intervenants et de développer une expertise en la matière;

ATTENDU QUE, pour ce faire, ladite Ville a élaboré et proposé un projet de protocole d'entente intitulé <Relatif à une entente d'entraide intermunicipale afin de partager les services d'un fonctionnaire appelé <Inspecteur> que la loi oblige (Règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux)>;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage des services d'un fonctionnaire appelé « Inspecteur »;

ATTENDU QUE le projet de protocole d'entente déposé à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le présent conseil municipal accuse réception du projet de protocole d'entente tel que décrit dans le titre et le préambule de la présente résolution; et,

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer ledit protocole.

11. AFFAIRES NOUVELLES.

A) 50-05-2021 Résolution projet plan nord;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire faire une demande de subvention au programme Plan Nord. Cette subvention nous permettrait de faire un projet de bloc d'escalade dans le centre Haut Clocher.

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France Simard;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme Plan Nord;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage aussi, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

B) 51-05-2021 Contrat entretien chemins été 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas engage l'entreprise Déboisement R.R. Inc. pour effectuer l'entretien des chemins d'été 2021 avec une hausse de 5% sur le contrat de l'année dernière.

QUE le coût du contrat soit de 23 971.66\$ plus taxes 27 561.41\$ et soit répartis en 6 versements.

QU'UN contrat soit monté en conséquence.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS.

13. 52.05.2021 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEÏ;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la séance soit et est levée à 19 h 32

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Mélanie Potvin. Adjointe administrative.